RAPPORT ANNUEL

F O Y E R

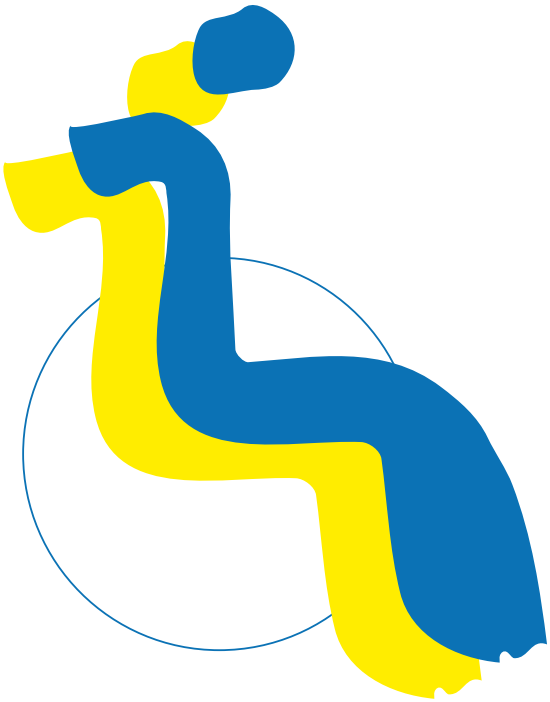

HANDICAP

2014

Foyer Handicap / membres du comité exécutif

Béatrice Bois	Vice-Présidente
Daniel Surdez	Trésorier
Marina Giovannini	Membre du comité exécutif
Jean-Luc Vuilleumier	Membre du comité exécutif
Olivier Boillat	Membre du comité exécutif
Céline Vara	Membre du comité exécutif (nouvelle)
Arvind Shah	Membre du comité exécutif (nouveau)

Membres du conseil de Fondation

Vacant	Président
Béatrice Bois	Vice-Présidente
Daniel Surdez	Trésorier
Marina Giovannini	Membre du comité exécutif
Jean-Luc Vuilleumier	Membre du comité exécutif
Olivier Boillat	Membre du comité exécutif (nouveau)
Céline Vara	Membre du comité exécutif (nouvelle)
Arvind Shah	Membre du comité exécutif (nouveau)
Gigiola Favre	Représentant Pro-Infirmis
Monique Ryf-Cusin	Représentante de la SEP
Gabrielle Pobelle	Représentant de l'Association Suisse des Paralysés
Michel Nicolet	Représentante Procap
Marc Eichenberger	Représentante de l'association Cerebral
Christiane Zenklusen	Représentant de la ligue neuchâteloise contre le rhumatisme
Jacques Laurent	Représentant SIAM
Philippe Monard	Membre
Daniel Veuve	Membre

Membres avec voix consultative uniquement

Nicolas Jaccard	Directeur des Foyers
Wolfgang Ammann	Directeur médical des Foyers
Gabrielle Joseph et Dominique Leuba	Représentant-e-s des résidants Neuchâtel
Jézahel Jeanneret et Siir Taymaz	Représentants des résidants La Chaux-de-Fonds
Membre de la com. du pers.	Représentant du personnel Neuchâtel
Membre de la com. du pers.	Représentant du personnel La Chaux-de-Fonds
Fiduciaire Muller + Christe à Neuchâtel, M. Sébastien Chapié	Organe de contrôle
Patricia Guenat	Secrétaire de la Fondation

Centre de réadaptation – Foyer Handicap

Foyer Handicap Neuchâtel, Maladière 33, 2000 Neuchâtel
Foyer Handicap des Montagnes neuchâteloises, Moulins 22, 2303 La Chaux-de-Fonds
www.foyerhandicap.ch

Fondation

Durant l'année 2014-2015, le comité s'est réuni à 9 reprises, dont 2 réunions avec M. Jean-Philippe Cattin, superviseur, qui est chargé de trouver une issue favorable aux doléances et frustrations du personnel soignant. En l'état actuel des travaux, il est prématuré de nous prononcer. Une nouvelle rencontre entre le comité et M. Cattin est prévue le 17 juin 2015.

Le comité s'est également occupé d'un autre sujet récurrent : le restaurant. Les actuels tenanciers, M. Lietta et Mme Fasnacht, ont fermé le restaurant le 30 avril 2015. En ce qui concerne la cuisine, des tractations sont en cours. Dans un premier temps, un traiteur ou le home de Clos-Brochet assurera l'interim et fournira les repas pour les résidants. Ensuite, le comité souhaite que la cuisine se fasse à l'interne du Foyer, selon le même concept qu'au foyer de La Chaux-de-Fonds ; cela impliquera l'engagement de personnel. Nicolas Jaccard a soumis une demande formelle à M. Jacques Laurent (SIAM) qui est entré en matière. Nous l'en remercions.

Autre sujet préoccupant : l'avenir des locaux de Pro Infirmis. Je laisse au directeur, M. Nicolas Jaccard, le soin de nous éclaircir à ce sujet, sachant qu'il a rencontré le directeur de Pro Infirmis, M. Kolzer, au mois de mai 2015. Aux yeux du comité, il est important de connaître les intentions futures de Pro Infirmis, surtout qu'il s'agit d'un éventuel rehaussement des locaux ou d'autres modifications.

Le comité a également pris connaissance de l'avis de droit du Professeur Olivier Guillod, directeur de l'institut de santé de l'université de Neuchâtel. Sans entrer dans les détails, il s'agissait pour le comité de savoir dans quelles mesures un « mauvais payeur » ou un résidant ayant un comportement inadéquat, mettant en danger le bon fonctionnement de l'institution, pouvait être exclu de celle-ci. En cas de non-paiement, qui assumerait la perte, éventuellement l'Etat ? Selon M. Guillod, il y a peu de marge de manœuvre. La loi actuelle exclut la saisie de rentes auprès du résidant qui aurait un comportement inapproprié. Il s'agirait plutôt de faire une appréciation morale de la situation. Il existe néanmoins la possibilité d'adapter le règlement interne aux foyers.

Malgré toutes ces interrogations, le comité est avant tout préoccupé du bien-être des résidants et du bon fonctionnement des foyers. Que la vie quotidienne s'y déroule dans le respect de tous, résidants et soignants.

Je ne peux terminer sans remercier la direction, les cadres, le personnel et toutes les personnes qui travaillent ou qui œuvrent bénévolement afin de répondre aux besoins des résidants. Je tiens également à remercier tous les membres de l'Association Foyer Handicap Actions pour leur précieux soutien.

Béatrice Bois
Vice-Présidente
Présidente ad interim

Finances

Les comptes 2014 ont été dûment révisés par la fiduciaire Muller Christe et Associés SA. Après approbation par le Conseil de Fondation ils seront adressés au Canton.

Relevons que la valeur au bilan s'élève à CHF 127'222.- (inchangée par rapport à 2013), la valeur effectives des titres s'élevant à CHF 248'005.- contre CHF 230'837.- en 2013, soit une plus value de CHF 17'168.- (+ 7.43% par rapport à 2013).
La valeur des titres du fond Michelham s'élève à CHF 50'700.- contre CHF 47'800.- en 2013.
Soulignons enfin que l'exercice 2014 s'est soldé par une perte de CHF 10'107.25, réduisant le capital à CHF 363'679.-, montant qui serait insuffisant pour couvrir les salaires des deux foyers pour un mois.
La perte s'explique par un mandat confié par la Fondation Foyer Handicap au professeur Olivier Guillod portant sur un avis de droit en lien avec le séjour dans une institution accueillant des personnes en situation de handicap (coût : CHF 13'351.-)

Daniel Surdez
Trésorier

Direction des Foyers

Plutôt que de commenter des faits touchant chaque secteur d'activité des Foyers Handicap et de vous aligner une série de chiffres, j'ai choisi de parler dans mon rapport annuel des faits marquants en 2014.

En septembre, Foyer Handicap a obtenu la certification ISO 9001 : 2008. Cette certification c'est d'abord une belle reconnaissance du travail mené par les deux Responsables Assurance Qualité, Mme Stéphanie Rohrer Saja et M. Pierre Sommer. Le Système Qualité est un travail de détails et c'est, simplement résumé, le mode d'emploi du fonctionnement des Foyers, Ateliers et Unité d'Accueil de Jour. Les Chefs des secteurs sont responsables de l'élaboration et du respect des processus, les collaborateurs en sont les utilisateurs «les metteurs en pratique». Les auditeurs des deux sites veillent au bon fonctionnement du Système Qualité et l'auscultent régulièrement. Ils sont à l'écoute et son amenés à faire des propositions d'amélioration. Les deux équipes fonctionnent de manière très constructive et apportent des remarques et propositions souvent très pertinentes. La secrétaire Qualité met en page les documents et veille au bon ordre de la documentation. Tous ces acteurs contribuent au bon fonctionnement du système et par là aussi de l'institution. Nous tenons à les féliciter tous pour leur contribution au maintien de cette certification.

L'exploitation du DRI (Dossier du Résidant Informatisé) a commencé en début 2014. Les collaborateurs se sont rapidement approprié cet outil informatique développé par l'Atelier Informatique de La Chaux-de-Fonds à partir d'un programme repris d'une autre institution du canton. Les fiches propres à chaque secteur sont bien utilisées, reste à améliorer encore le traitement des fiches communes. Le système de sauvegarde fonctionne à notre entière satisfaction et seules deux pannes mineures se sont produites depuis sa mise en application. M. Pierre Sommer, également responsable de l'Atelier Informatique, veille à réaliser les mises à jour et les modifications et il est aujourd'hui seul habilité à le faire, le DRI se nourrissant depuis quelques mois déjà de données sensibles. Au passage, j'aimerais aussi saluer l'important investissement dans la mise en application de ce projet des deux Infirmiers Chef, MM. Gabor Pinter et Jean-Luc Laubscher.

Nos structures d'accueil disposent d'une Commission d'admission commune. Elle se réunit régulièrement pour traiter les demandes émanant des Centres de

réadaptation, des Hôpitaux des Services sociaux ou des familles. Nous avons réfléchi et mis sur papier des règles d'admission communes. Pas toujours facile de se mettre d'accord sur des définitions et de partager des valeurs même si nous travaillons ensemble depuis longtemps et servons tous la même cause.

Le Comité Directeur de la Fondation a demandé une analyse de fonctionnement des structures Foyers et Ateliers et a confié ce travail à M. Jean-Philippe Cattin. Elles existent depuis plus de 20 ans et il est normal de se questionner sur leur fonctionnement. Il est également important de réfléchir sur nos activités et de recentrer notre travail sur les bénéficiaires. Ce travail a débuté sur les deux sites en 2014 et se poursuit en 2015.

J'aimerais, avant de terminer, partager deux coups de cœur :

Le premier concerne la formation des apprenti-e-s, élèves et stagiaires. Je me réjouis de voir cette activité ou plutôt ce transfert de savoir se développer au sein des Foyers, des Ateliers et de l'Unité d'Accueil de Jour. Nous accompagnons actuellement neuf apprenti-e-s dans leur formation (cuisine, soins, animation et intendance). Les écoles, à travers des conventions de formation, nous confient également des élèves pour des stages pratiques (infirmiers, aides-soignants, ASSC avec Maturité Intégrée, élèves ergothérapeutes, animateurs et élèves en maturité professionnelle). Nous accueillons également au sein des secteurs soins, animation ateliers des pré-stagiaires ES et HES. Ce sont souvent simultanément une quinzaine de jeunes gens avec qui nous partageons notre savoir et qui nous apportent en retour leur regard et leur questionnement. Ces échanges sont vivifiants et font souffler un vent frais dans les deux établissements. J'aimerais ici remercier tous les formateurs pour leur engagement et pour le suivi de qualité qu'ils assurent auprès de ces jeunes gens.

L'autre sujet qui me réjouit ce sont toutes ces collaborations avec nos différents partenaires comme Pro-Infirmis, la FST, Cérébral, Insieme, Antenne Handicap Mental, Notwill, le Rehab, Optitec, Centrevue, EREN, Handiconcept, Handic'Evasion, l'Association Neuchâteloise des Services Bénévoles, La Croix-Rouge, le SEREI, la FSCMA, entreprises de transport handicap, et tous les thérapeutes externes (physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopédistes, musicothérapeute et zoothérapeute), Thérapôle, médecins généralistes et médecins spécialisés, médecins dentiste, orthopédistes, infirmières «psydom», et j'en oublie certainement en espérant que l'on ne m'en tiendra pas rigueur. Ce sont toutes des compétences mises au service des bénéficiaires. Elles viennent compléter et renforcer nos prestations par des collaborations précieuses délivrées dans un esprit constructif et prenant en compte les besoins divers et variés des bénéficiaires des Foyers Handicap.

Pour terminer ce rapport, j'aimerais dire toute ma reconnaissance pour leur précieuse collaboration aux membres du Comité de Fondation, aux membres du Comité de Foyer Handicap Actions, aux Autorités de ce Canton ainsi que, bien sûr et tout particulièrement, à l'ensemble des collaborateurs des deux Foyers Handicap qui tout au long de cette année 2014 ont œuvré avec cœur et engagement en faveur de la personne en situation de handicap physique.

Nicolas Jaccard
Directeur

Fiduciaire
Muller Christe & Associés

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation du Centre de réadaptation – Foyer Handicap, Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre de réadaptation – Foyer Handicap, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation et par délégation au Comité exécutif pour certaines tâches. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire
Muller Christe & Associés

Paragraphes d'observation

La fondation a procédé durant l'exercice 2014, en lien avec l'assainissement de prévoyance.ne, à la constitution d'un actif de CHF 1'053'300, soit CHF 861'800 à payer en 2014 en lien avec la constitution de la réserve de fluctuations de valeurs (RFV) et CHF 191'500 à payer en 2019 correspondant à l'apport supplémentaire exigé par prévoyance.ne.

Le paiement du montant dû en 2014 est financé par un emprunt accordé par la Banque Cantonale Neuchâteloise qui sera remboursé sur 25 ans. La contrepartie à l'actif est amortie sur la même durée.

L'apport supplémentaire de CHF 191'500 à payer en 2019 est provisionné dans les comptes 2014. La contrepartie à l'actif devrait être amortie dès 2015.

Nous attirons également votre attention sur le point « Engagements liés à la prévoyance professionnelle » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état d'un engagement conditionnel relatif à la participation au découvert résiduel (passage de 80% à 100%) lors du changement de primauté au 1er janvier 2039. Cet engagement est estimé à CHF 3'150'800 au 31 décembre 2014. Conformément aux recommandations du Département des Finances et de la Santé, la Fondation a décidé de déroger au principe de comptabilisation de l'engagement. Dès lors, la Fondation a renoncé à provisionner ce découvert résiduel dû au passage d'une couverture de 80% à 100% et le considère comme un engagement conditionnel en annexe du bilan.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 26 mai 2015
SCH/sco

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

Georges Schneider
expert-réviseur agréé

Sébastien Charpié
expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Annexes : Comptes annuels du Centre de réadaptation, du Foyer de Neuchâtel et du Foyer de La Chaux-de-Fonds
- Bilans, comptes de profits et pertes et annexes

Bilans au 31 décembre 2014 de :
- Centre de réadaptation Foyer Handicap
- Foyer Handicap La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

FOYER HANDICAP LA CHAUX-DE-FONDS ET NEUCHATEL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIFS	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Disponible		
Caisses	35'660.65	43'179.30
Chèques postaux	105'740.45	77'575.34
UBS SA - compte courant	795.38	812.03
	142'196.48	121'566.67
Réalisable à court terme		
Débiteurs pension	1'172'411.25	1'194'529.75
Débiteurs divers	11'279.90	2'606.50
Actifs transitoires	52'325.75	88'224.85
	1'236'016.90	1'285'361.10
Immobilisations incorporelles		
Recapitalisation prévoyance.ne part RFV	827'300.00	0.00
Recapitalisation prévoyance.ne apport supplémentaire	191'500.00	0.00
	1'018'800.00	0.00
Immobilisations corporelles		
Immeuble	26'265'631.21	26'049'332.42
./. Fonds d'amortissement	-1'851'504.35	-1'851'504.35
Véhicules	367'102.32	346'427.08
./. Fonds d'amortissement	-296'328.08	-270'902.99
Equipements hôteliers	1'329'148.85	1'332'828.65
./. Fonds d'amortissement	-1'017'210.00	-992'660.00
Equipements médicaux	412'203.79	412'206.14
./. Fonds d'amortissement	-247'030.00	-246'931.00
Equipements techniques	608'697.78	597'664.70
./. Fonds d'amortissement	-381'620.00	-381'287.00
Equipements administratifs	250'739.80	250'739.80
./. Fonds d'amortissement	-204'138.60	-199'038.60
Equipements informatiques	117'968.40	77'119.05
./. Fonds d'amortissement	-53'986.65	-41'645.00
Equipements ateliers	305'142.15	305'146.15
./. Fonds d'amortissement	-243'440.00	-237'520.00
Equipements restaurant	452'546.60	452'549.05
./. Fonds d'amortissement	-265'030.00	-277'745.00
Equipements piscine	170'906.10	170'905.25
./. Fonds d'amortissement	-103'960.00	-108'162.00
	25'615'839.32	25'387'522.35
TOTAL DES ACTIFS	**28'012'852.70**	**26'794'450.12**

Fiduciaire
Muller Christe & Associés

FOYER HANDICAP LA CHAUX-DE-FONDS ET NEUCHATEL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

PASSIFS	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Exigible à court terme		
Créanciers	178'353.42	277'541.73
Passifs transitoires	90'697.10	146'992.20
Banque Cantonale Neuchâteloise, compte courant	798'484.31	684'441.67
Dépôts garantie	1'350.00	1'200.00
Pouvoirs publics, compte courant	4'414'154.70	4'497'286.35
Excédent de charges	-5'367'312.13	-5'219'266.53
	115'727.40	388'195.42
Exigible à long terme		
Emprunt équipements	31'983.35	38'000.00
BCN, hypothèque	1'738'383.25	1'738'383.25
BCN, prêt prévoyance.ne	816'000.00	0.00
UBS SA - hypothèque	1'825'000.00	1'325'000.00
Provision recapitalisation prévoyance.ne	191'500.00	0.00
	4'602'866.60	3'101'383.25
Fonds et donation		
Subventions diverses	18'645'108.00	18'645'108.00
Fonds des dons immeuble	4'536'051.30	4'536'051.30
Fonds affectés	88'532.20	99'144.95
Fonds libres	24'567.20	24'567.20
	23'294'258.70	23'304'871.45
TOTAL DES PASSIFS	**28'012'852.70**	**26'794'450.12**

Fiduciaire
Muller Christe & Associés

FOYER HANDICAP LA CHAUX-DE-FONDS ET NEUCHATEL

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2014

	Budget 2014	Exercice 2014	Exercice 2013
	CHF	CHF	CHF
Produits			
Taxes de pension	3'279'900.00	3'600'322.05	3'494'910.55
Autres prestations médicales	1'585'800.00	1'544'770.65	1'552'483.55
Loyers et intérêts du capital	124'640.00	117'112.40	159'524.65
Recettes cafétéria	35'000.00	32'418.95	31'596.65
Prestations en faveur du personnel et de tiers	215'200.00	251'052.12	205'853.30
Produits ateliers	90'000.00	83'990.15	80'696.95
Total des produits	5'330'540.00	5'629'666.32	5'525'065.65
Charges			
Salaires			
- Accompagnement et thérapie	4'714'444.26	4'772'920.50	4'815'981.05
- Direction et personnel administratif	384'917.70	399'964.25	391'189.65
- Economat et personnel de maison	853'599.95	856'513.30	833'277.70
- Personnel technique et de maintenance	422'876.60	453'325.75	437'031.65
- Salaire ateliers	629'677.50	641'226.90	572'310.80
Charges sociales	1'651'010.00	1'630'831.80	1'512'974.40
Autres charges du personnel	59'630.00	48'651.90	39'807.60
Honoraires prestations de tiers	53'000.00	125'519.15	105'766.80
Matériel médical exploitation	120'000.00	115'814.95	114'246.19
Produits alimentaires et boissons	554'000.00	553'272.50	534'996.85
Ménage	115'000.00	119'915.53	116'111.49
Contrats d'entretien et réparations immeubles	112'000.00	127'658.66	99'512.70
Entretien et réparation équipements	143'440.00	139'827.33	172'988.57
Intérêts et frais (compte courant et hypothèque)	107'400.00	98'628.32	67'102.20
Investissements équipements	13'665.00	14'842.80	4'651.65
Charges d'utilisation des installations	1'800.00	1'800.00	36'800.00
Energie, eau	286'000.00	280'210.05	282'418.85
Ecole, formation et loisirs	86'300.00	85'089.92	82'335.60
Bureau et administration	169'250.00	188'456.88	219'300.03
Matériel pour ateliers	28'000.00	22'407.12	18'178.15
Autres charges d'exploitation	128'300.00	128'108.70	116'360.25
Amortissements			
- Equipements	182'945.00	191'992.14	170'990.00
Total des charges	10'817'256.01	10'996'978.45	10'744'332.18
Résultat de l'exercice	-5'486'716.01	-5'367'312.13	-5'219'266.53

Les représentants des résidants de La Chaux-de-Fonds

Comme chaque année, nous faisons notre rapport annuel pour savoir si les résidants du foyer handicap s'y sentent bien. Comme à chaque fois, nous avons posé quelques questions aux résidants afin de faire un sondage sur leur opinion qu'ils ont du foyer.

Nous avons posé deux types de questions différents. La première question demandait aux résidants de s'imaginer un journaliste en train de les solliciter pour parler de foyer handicap. Cette question avait pour but de permettre aux résidants de s'exprimer librement sans être dirigés par une question en particulier. Les deux questions suivantes étaient plus précises et servaient à aider les résidants dans leurs réponses lorsqu'ils étaient à court d'idée. Nous leur avons donc demandé comment cela se passait pour eux à foyer handicap. Puis nous les avons interrogés sur leur satisfaction quant aux prestations du foyer.

Globalement, les réponses à ces trois questions ont été positives. Il ressort de ce sondage plusieurs aspects. Tout d'abord, il a été dit que le foyer permettait de bien s'occuper la journée, depuis le petit-déjeuner jusqu'au souper. L'ambiance du foyer est considérée par plusieurs personnes comme bonne et une grande partie des résidants disent se sentir bien intégrés. Les studios et les aménagements sont bien et permettent aux personnes de se sentir chez elles, comme à la maison.

Les personnes interrogées disent être satisfaites des prestations offertes. En particulier, les ateliers ont beaucoup de succès. Selon certaines personnes, ils permettent de remonter le moral et de faire des choses intéressantes. C'est une saine occupation. Concernant les autres prestations, le travail est bien fait et le personnel est efficace. Plusieurs résidants ont dit se sentir respectés par les collaborateurs et estiment qu'ils sont bien pris en charge. Dans l'ensemble, les besoins sont rapidement satisfaits et les éventuels problèmes rencontrés sont résolus dans les meilleurs délais. L'animation est un secteur toujours très apprécié par les résidants car il leur permet de se divertir en passant de bons moments. Il favorise également la liberté de mouvement en aidant les personnes à se déplacer dans la ville mais également au-delà. Enfin, la cuisine ainsi que la diversité des menus proposés constituent toujours un point fort du foyer, participant au bien être des personnes qui y vivent. Bien évidemment, tout n'est pas rose mais tout le monde travaille à faire de ce lieu de vie un endroit agréable.

Pour conclure, nous, représentants des résidants, souhaitons remercier très particulièrement toute l'équipe des soins sans qui nous ne pourrions pas effectuer nos tâches de la vie quotidienne.

Les représentants des résidants :
Jézahel Jeanneret et Siir Taymaz

Les résidants de Neuchâtel

Le 9 avril 2015, nous nous sommes rencontrés nombreux en salle à manger pour rédiger ensemble ce bilan de l'année écoulée. Ceux et celles qui n'ont pas pu être présents ont été soit contactés directement ou ont pu lire ce bilan pouvant alors faire des remarques et/ou ajouter l'un ou l'autre élément. A noter, ce bilan n'est pas exhaustif car tous les résidant-e-s ne se sont pas exprimés.

Beaucoup de reconnaissance a jailli comme aussi quelques remarques et suggestions comme vous allez l'entendre. Tout d'abord, il a été souligné la belle disponibilité de chacun-e que ce soit dans le domaine des services techniques, dans celui des dames de maison, des soins, des thérapies, dans le domaine de l'animation. Nous sommes touchés aussi par la disponibilité de tous les bénévoles. « Cette disponibilité impressionne ! » a dit une résidante. Donc à tous et à toutes un chaud merci. Un grand merci aussi pour toutes les activités que nous avons pu vivre, faire durant cette année écoulée.

Pour commencer nous pouvons dire que l'on peut palper la vie qui, en général, circule dans le Foyer et parmi les résidants. L'une d'entre nous l'a exprimé ainsi : « au Foyer nous avons la possibilité de vivre, de vivre une vie normale, c'est-à-dire qu'on n'est pas reclus, on ne vit pas en ermite. Il y a la vie après le handicap, ou autrement dit il y a la vie malgré le handicap. On ne nous a pas mis dans un endroit à part, on peut aller au concert, voir un spectacle, c'est-à-dire avoir une vie sociale. Cela ne s'arrête pas à notre handicap. »

Il a été souligné l'engagement de tous et de toutes, des thérapeutes, des soignants et aussi de nous-mêmes. Par exemple si cela s'avère nécessaire une ergothérapeute nous accompagne au début à l'extérieur : nous apprend par exemple à prendre le bus en fauteuil roulant, à découvrir les routes, ruelles possibles en fauteuil roulant, à faire ses courses en ville, ou dans un centre commercial... « Ce n'est que du bon ! » souligne une résidante. Il a été souligné que « d'avoir la possibilité de sortir seul-e c'est très positif. » Un merci a été exprimé pour les moyens auxiliaires. Ça ne va pas de soi d'en avoir ! Pour cela on se rappelle aussi le film : « Sur le chemin de l'école ».

Une grande reconnaissance a été exprimée pour tout l'engagement et les offres d'activités de la part de l'animation. Il y a beaucoup d'activités proposées. Entre autres, le ski en hiver, les Cimgo en été ou encore le parapente si on le désire. Ces activités-là sont à maintenir ! A-t-il été dit.

Les vacances occupent une grande place pour nous. Il y a eu des vacances individuelles avec accompagnement pour l'une d'entre nous et qui furent très positives. Les vacances en groupes, vacances organisées par le Foyer connurent un vif succès !

Tout d'abord les vacances au Tessin. « Elles ont été magnifiques ! » a-t-il été dit. « C'était bien ! » Chacun-e a eu du plaisir. La durée a été optimale. Que de bons et beaux souvenirs !

Les vacances au Toggenburg. Là plein de superlatifs ! : « Elles furent géniales ! Elles furent une réussite ! ». Et cela malgré un temps mitigé. « Il y a eu une belle complicité entre les résidants et les accompagnateurs et accompagnatrices ». Un point souligné : « nous avons pu même faire de la balançoire ! Ce fut un moment magique ! » En effet d'avoir pu être placé dans une balançoire-nacelle a été magnifique ! Et combien cela a fait du bien ! Avoir une telle balançoire au Foyer serait superbe ! A dit l'une d'entre nous. Mais nous sommes conscients qu'on ne peut pas en faire comme « ça ». Une résidante a proposé que cela devrait – dans ce cas – faire partie du service de la physiothérapie. Là, on rêve un peu… mais pourquoi pas ? La visite d'un artisan du pays fut aussi un succès. Et quel accueil nous avons reçu ce jour-là ! Oui, là aussi beaucoup de souvenirs nous habitent.

Les vacances aux Saintes-Maries-de-la-Mer « furent parfaite ! » selon un rési-

dant. Il a ajouté : « on s'est bien amusé, nous avons bien mangé au resto, nous avons été très bien logés. » Tout fut donc très concluant.

Et au Foyer ?

Il a été relevé qu'au niveau des activités de l'UAJ chacun-e peut réaliser ses objectifs. Il y a une grande disponibilité de la part des ergothérapeutes. On nous aide – si nécessaire – à discerner nos possibilités, à réaliser ce que nous désirons faire en tenant compte de notre handicap.

Le groupe jardin s'est bien développé. « C'est génial ! » C'est ainsi que s'est exprimé une du groupe. Oui, c'est génial de pouvoir acheter des bacs, des plantons, … comme de pouvoir régulièrement fleurir – pour la joie de tous et toutes – la salle à manger. Tout cela a goût de vie ! Mais cela demande aussi de la constance ! Il ne faut pas oublier d'arroser ! C'est certain.

Le groupe cuisine est très prisé ! Si bien que nos ergothérapeutes – Caroline et Carole – ont dû mettre en place un roulement : chacun-e faisant de temps en temps une pause cuisine ! L'aspect thérapeutique (chacun-e a des objectifs qui sont vus tous ensemble lors d'un colloque), ajouté au côté créatif et même quelque part ludique, avec la belle aide de nos ergothérapeutes, tout cela rend cette activité belle et attractive. On comprend que nous soyons nombreux à y participer ! C'est une joie pour nous autres ! Merci Dominique !

Le groupe bien-être est formidable ! Tant apprécié par toutes les participantes et le participant. Cela fait tant de bien physiquement et intérieurement et cela contribue vraiment à notre bien-être. Le groupe porte bien son nom. Nous sommes très reconnaissants-tes aux ergothérapeutes de l'UAJ.

Les cours de peinture sont à chaque fois un franc succès ! « Un tel cours est libérateur, on se sent plus légère quand on sort » a dit une participante du cours de cette année. Une autre – du même cours – a partagé ceci : « cela rappelle des souvenirs d'enfance. On touche aux rêves ». Un participant de ce même cours a souligné qu'il appréciait : « l'expression artistique et c'est une bonne chose que l'on nous fasse aussi découvrir différentes techniques. » En lien avec ce cours et le précédent, une participante a ajouté : « quelle joie de travailler avec les couleurs ! Cela fait beaucoup de bien, c'est renouvelant ! »

Il est arrivé d'exposer les peintures que nous avions réalisées. C'est une joie pour nous de partager ce que nous faisons dans ces cours. Le vernissage de chacune de ces expositions a été à chaque fois un beau moment de partage avec les autres résidants, les membres du personnel du Foyer d'une part, et d'autre part avec des membres de nos familles et/ou amis, amies. Le vernissage de nos peintures de cette année aura lieu ce 19 juin prochain. Voir aussi l'article dans le journal l'Express du vendredi 22 mai.

Les films « Connaissance du monde » sont très appréciés. « C'est à continuer ! Mais un point important, c'est que cela ait lieu à la Cité universitaire et non au cinéma » a souligné une résidante car, « c'est mieux » a-t-elle ajouté. Il semble toutefois qu'il y ait un problème : que c'est long pour s'y rendre… (en lien avec les ascenseurs). Pourrait-t-on y remédier ?

En ce qui concerne les soins et les thérapies, nous disons merci pour toute l'aide que nous recevons. Lors de notre rencontre, il nous a paru évident que ce sont des domaines très personnels, spécifiques à chacun-e, et donc il nous a paru important que chacun-e s'exprime personnellement à qui de droit. Le groupe a donc choisi de ne pas en débattre ensemble, mais l'encouragement a été exprimé, d'oser en parler si nécessaire avec notre soignant-e, référent-e, ou encore avec Swenn et de ne pas manquer de dire aussi un mot sympa ! Car en effet, cela colore bellement une relation, une rencontre, une journée. Cela nous le savons tous et toutes.

Et concernant les grands changements qui sont devant nous, avec la fermeture du restaurant de l'Arrosée. Comme de bons Vaudois, on a dit : « on attend de voir ! » Au fond, il est encore difficile de visualiser ce changement. Pour certains, ce changement fait souci, pour d'autres pas du tout. Tout le monde a souligné que les changements vont se faire petit à petit… donc on ne va pas se faire du souci à l'avance. Plusieurs se réjouissent du fait que nous aurons plus de place en salle à manger et que nous aurons aussi en plus le patio ! C'est une belle perspective. Il y aura aussi une autre cuisine. A noter, le sujet des repas est revenu. Voir plus loin. Positivement parlant deux résidants ont signalé qu'ils mangeaient très bien. Qu'il et elle appréciaient les repas au niveau gustatif… et un autre point positif a été relevé, ce sont les gâteaux d'anniversaire ! « C'est super ! » a dit une

résidante. C'est bien vrai ! Comme aussi le cadeau du Foyer à l'occasion de son anniversaire, ainsi que pour la carte d'anniversaire, très personnalisée et créée par l'atelier Arihane. Un grand merci !

Ce qui est moins bien, ce qui serait à améliorer :

Il y a bien eu des remarques au niveau des repas, tout en sachant qu'il y aura des changements. Il a été dit que les repas ne sont pas adaptés à notre situation, « qu'avec le changement cela ne peut être que mieux » a dit une résidante. Par contre, nous sommes tous conscients que notre appréciation dépend aussi de nos expériences précédentes, de notre vécu, de nos habitudes alimentaires. Mais tous et toutes sont d'avis qu'une alimentation plus diététique, plus équilibrée, mieux adaptée à notre situation sera la bienvenue. Dans ce sens, on se réjouit déjà du changement !

Un bémol, c'est la tension qui peut régner parfois entre les dames de maison et les soignant-e-s, ce qui a pour effet – pour nous les résidant-e-s – d'être impliqués obligatoirement une fois ou l'autre.

Un autre point relevé ce sont les week-ends. Les week-ends sont parfois longs quand il n'y a pas d'animation, quand on n'a pas de visite, quand on se retrouve en salle à manger, surtout après le repas de midi. Une résidante a ajouté : « les week-ends sont longs quand on n'a rien à faire. Surtout au printemps. » Les résidants sont conscients que les animateurs, animatrices doivent avoir du repos. Alors nous avons fait des propositions :

Il y a la proposition, l'invitation à davantage s'occuper entre nous, comme se mettre ensemble pour jouer à des jeux de société, d'autant plus qu'on aura – avec les changements – plus de place en salle à manger. Il serait important – après le repas de midi – de prévoir des jeux et de les mettre sur la table et de s'organiser déjà à ce moment-là. Bien sûr, s'il fait beau temps il sera possible de se mettre au jardin, sur la terrasse. Tout en disant que la présence d'un-e soignant-e, d'un-e bénévole en salle à manger ou au jardin, sur la terrasse, pour être avec nous en buvant un sirop ou un Coca par exemple ou pour participer aux jeux, c'est toujours sympathique et bienvenu.

Ces derniers temps, une résidante a proposé à l'UAJ de visionner l'un ou l'autre mardi après-midi un film (DVD). Le film a été à chaque fois suivi d'un bel échange entre nous et avec les ergothérapeutes de l'UAJ. Malheureusement plusieurs d'entre nous ne peuvent pas y participer car, les mardis après-midis il y a aussi la piscine. Un grand désir a été exprimé : qu'un film passé le mardi après-midi soit passé à nouveau le samedi après-midi de la même semaine et qu'il soit également suivi d'un partage.

Autre point : une résidante a exprimé le désir de connaître à l'avance les activités proposées par l'animation. Nous avons signalé que le programme du mois est toujours affiché à l'entrée de la salle à manger. Et que s'il y a des difficultés et/ou des désirs on peut toujours s'adresser à l'animation.

Avant de terminer ce bilan, un événement qui nous a touchés : c'est le décès de Karine Crausaz. Il reste pour nous les souvenirs, les vécus partagés.

Et pour terminer ce bilan, un grand merci à vous M. Jaccard, et à vous tous et toutes qui nous accompagnez sur notre chemin de vie, sur notre chemin au quotidien, à vous aussi les membres du Conseil de Fondation, à vous tous et toutes qui nous soutenez.

Les représentants des résidants du Foyer :
Dominique Leuba et s. Gabrielle Joseph

La commission du personnel La Chaux-de-Fonds

Suite au départ de quatre membres de la Commission du personnel, en août 2014, trois nouvelles personnes ont intégré le groupe : Mmes Isabelle Zanon et Catherine Dos Santos pour le secteur soins et Mme Lucie Phildius pour le secteur animation. Le secteur des ateliers n'est toujours pas représenté. Nous fonctionnons en « autogestion », aucun des membres actuels ne souhaitant se charger de la présidence.

Nous nous sommes réunis six fois durant l'année 2014, notamment pour procéder au dépouillement de l'enquête de satisfaction 2013 auprès des collabo-

rateurs du Foyer Handicap de Neuchâtel ainsi que de l'enquête faite auprès du personnel du secteur soins de La Chaux-de-Fonds pour l'introduction de nouveaux horaires, soit en 8 heures ou en 10 heures, dès janvier 2015.

L'enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds a lieu chaque année depuis 2011, sous la même forme, tant au niveau de son contenu que de la période à laquelle elle est soumise aux collaborateurs. L'idée est de pouvoir comparer des résultats sur cinq ans, elle prendra donc fin sous cette forme en 2015.

Lors de la réunion annuelle du personnel, en avril, il a été demandé aux collaborateurs d'être plus factuels et concrets dans les commentaires afin de pouvoir dégager d'éventuelles pistes d'amélioration.

Suite à l'enquête auprès des collaborateurs du secteur soins concernant des nouveaux horaires, il a été opté pour ceux en 10 heures. Ils ont été élaborés et présentés aux soignants pour commentaires. La Commission du Personnel a demandé à M. Jaccard de veiller à l'équité pour chaque collaborateur du secteur soins dans la construction des nouveaux horaires, que tout le monde soit mis à la même « enseigne ».

La Commission du Personnel se tient à la disposition de chaque collaborateur mais en 2014, elle n'a reçu aucune demande d'intervention personnelle.

Claude Saisselin, Isabelle Zanon, Ariane Falaschi,
Lucie Phildius, Catherine Dos Santos, Bernadette Scheidegger

La commission du personnel de Neuchâtel

Voici une synthèse qui exprime le vécu des équipes pluridisciplinaires de Foyer Handicap Neuchâtel.

Les liens créés durant plusieurs années entre le personnel et les résidants sont uniques, enrichissants et parfois malheureusement bouleversants, trois résidants nous ont quittés durant l'année 2014, ces décès nous touchent énormément.

Dans l'équipe des soins et l'UAJ, des départs et des absences de longue durée ont demandé beaucoup d'investissement de la part des équipes restantes, pour le remplacement, l'accueil et l'intégration de nouveaux collaborateurs. Le pool de remplacement de l'équipe des soins s'est totalement renouvelé. Les secteurs d'animation et des soins encadrent en permanence des étudiants, apprentis et stagiaires. Trois soignantes ont finalisé leur formation l'an dernier.

L'unité d'accueil temporaire a accueilli des personnes pour des séjours de 1 à 12 semaines, chaque entrée requiert une récolte de données et l'établissement de prise en charge adaptée à la personne et à son handicap.

Les nouveaux résidants souffrent souvent de plusieurs pathologies associées et s'ils sont relativement autonomes, la médicalisation augmente.

Pour répondre aux besoins plus accrus des résidants, l'aide interdisciplinaire s'est développée, ainsi différents secteurs interviennent en salle à manger pour aider les résidants qui ne peuvent le faire seuls à s'alimenter, et l'UAJ interfère avec la physiothérapie pour des séances de piscine.

Tous les résidants bénéficient d'une aide pour la gestion de leurs affaires. Nous observons une augmentation du nombre de curatelle, l'application du nouveau droit et la diminution des capacités cognitives l'expliquent.

Ces mêmes déficits cognitifs font que le respect de l'autodétermination de la personne s'oppose souvent avec sa capacité à éviter les dangers. Les questions éthiques sont difficiles pour le personnel. Nous nous éloignons de plus en plus de la mission première du foyer.

L'objectif de permettre au résidant de se réaliser demande plus d'accompagne-

ment et d'inventivité. Un secteur d'animation mieux doté améliore le quotidien, il permet aux résidants de répondre à des nécessités basiques, tels les achats de produits d'hygiène, la possibilité de sortir pour un café, rencontrer des amis.

Les liens avec l'entourage du résidant (famille, amis) sont plus difficiles, ceci nécessite la mise en place de réseaux. Ces rencontres réclament la présence de 2 à 6 collaborateurs dans le but de résoudre les conflits et rendre la vie du foyer plus harmonieuse.

Suite aux interpellations de l'équipe des soins en 2013, et aux questionnements du comité, un travail d'équipe a débuté avec l'intervention de M. Cattin. Plusieurs groupes de travail sont en place pour évaluer et adapter les ressources du foyer.

La collaboration avec l'équipe mobile de psychiatrie, psychiatre, psychologue se développe.

Et pour clore,

Nous observons une baisse que la qualité des moyens auxiliaires nouvellement achetés (élévateurs, lit-douche, etc.) Les rénovations se poursuivent, les salles de bain sont plus ergonomiques et hygiéniques, les cuisines plus harmonieuses, ce qui ravit le personnel et les résidants assurément.

Pour le personnel de Neuchâtel :
Chantal Baur

Rapport de la présidente Foyer Handicap Actions

L'année 2014 a été fructueuse. La traditionnelle vente de mouchoirs a rapporté plus de Fr. 25'000.—. Un grand merci à la centaine de bénévoles qui, chaque année, nous soutient dans cette vente. D'autres manifestations ont eu lieu sous la responsabilité de notre Comité, soit un concert de l'ensemble Free'son qui a rassemblé environ 120 personnes à la salle de paroisse de Notre Dame de la Paix à La Chaux-de-Fonds. Très beau moment de partage et de convivialité avec les résidents.

Notre Association se porte bien financièrement. En revanche, il est plus difficile de recruter des membres pour renforcer notre Comité. Toute personne intéressée par un bénévolat intéressant est la bienvenue.

Anne-Marie Barzé
Présidente

ASSOCIATION CANTONALE
FOYER HANDICAP ACTIONS

LISTE DES MEMBRES

Anne-Marie Barzé	Présidente ad intérim
Dominique Brossin	Caissier
Arlette Sturzenegger	Secrétaire
Louis Golay	Membre
Lilia Romano	Membre
Marie-Noëlle Villemain	Membre
Aline Sermet	Membre
Josette Jeanbourquin	Membre
Vacant	Représentante du comité FH
Nicolas Jaccard	Directeur des Foyers

Les œuvres réalisées dans le cadre de l'Atelier créativité conduit par Mme Sabine Spring Matti MSP de La Chaux-de-Fonds sont de Françoise, Christine, Siir, Valérie, Brigitte, et dans le cadre de l'Unité d'Accueil de Jour de Neuchâtel, Anne-Laure, Chris, Daniel, Dominique, Gabrielle, Stéphanie, Valérie, conduit par Mme Sybille Favre (ergothérapeute) et de Mme Ariane Schmied (artiste peintre).